

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720

AR-2024-03

ARRETE MUNICIPAL



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

Le Maire de la commune de Waldhouse,

- VU l'arrêté Municipal AR-1997-02 ;
- VU la DCM n5 du 24 MAI 2022 portant modification de l'AR-1997-02 ;
- Vu les pouvoirs de police générale du Maire au sens de l'article L2212-2 du CGCT,
- Considérant les conditions météorologiques actuelles,
- Considérant que la règle générale nationale relative à la tonte, loi du 31 décembre 1992 et décret du 18 avril 1995,

AUTORISE A TITRE EXCEPTIONNEL le FOOTBALL CLUB DE WALDHOUSE WALSCHBRONN à assurer l'entretien du terrain de football de Waldhouse

MERCREDI 8 MAI 2024 de 10H00 A 12H00
JEUDI 9 MAI 2024 de 10H00 A 12H00

En Mairie le 06 MAI 2024
Le Maire,
OLIGER Emile

Destinataires:

- M. le Cdt de Gendarmerie de Bitché
- M. le Président du F.C.W.W.
- Archives.